

Règlement

REGLEMENT DU 1^{er} CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE

01 – Organisation

Le 1^{er} CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE est organisé par l'association **ALTI & CO.**

Cette épreuve est constituée du 1^{er} MARATHON DE FRANCE, du 1^{er} SEMI MARATHON DE France du 1^{er} MEETING DE FRANCE DE JOELETTES, d'un 10 km course

02 – Date et heure de l'épreuve

Dimanche 9 janvier 2022, stade de Cernay la Ville, rue de Limours.

9h00 : départ du marathon

9h00 : départ du semi marathon (meeting des Joelettes)

9h45 : départ du 10 km course

L'arrivée sera jugée au stade de Cernay la Ville

03 – Parcours – Epreuves.

Parcours

Les coureurs auront l'obligation de courir sur la droite des chaussées ouvertes à la circulation . Tout coureur courant sur la gauche de ces voies sera directement mis hors course par les représentants de l'organisation.

Le 1^{er} Challenge sur Route de France est une épreuve en ligne sur les routes bucoliques du Parc Naturel Régional de la Vallée de Chevreuse.

Les parcours arpenteront des petites routes sur les communes de Cernay la Ville, de la Celle Les Bordes, de Bullion, de Senlisse et d'Auffargis.

Comme le stipule l'arrêté préfectoral, les routes empruntées **ne sont pas** réservées aux participants. Même si elles sont peu fréquentées, les coureurs devront scrupuleusement respecter le Code de la Route et courir sur la droite de la chaussée, sauf sur demande d'un signaleur de l'organisation. Celle-ci se décharge de toute responsabilité en cas de non respect des consignes.

Des bénévoles seront postés pour sécuriser les carrefours.

Epreuves

Quatre courses sont proposées:

- **Le PREMIER MARATHON DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2003.
- **Le PREMIER SEMI MARATHON DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2005
- **Le PREMIER 10 km DE FRANCE** ouvert aux coureurs nés avant 2007

Le 1^{er} MEETING DE FRANCE DE JOELETTES

Le 1^{er} MEETING DE FRANCE DE JOELETTES se déroulera sur le parcours du semi marathon. Les coureurs devront être nés avant 2003. En plus du pilote, les équipes seront composées au maximum de 6 coureurs nés avant 2005. Compte tenu de la saison, il sera impératif de prévoir des vêtements adaptés aux conditions climatiques (froid, pluie...).

GRAND PRIX CLUBS

Un Grand Prix CLUBS est mis en place sur le **1^{er} CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE.**

Le classement se fera avec le cumul des places sur les trois courses avec le meilleur classement de :

1 coureur (homme ou femme) sur l'épreuve du marathon,

1 homme et 1 femme sur l'épreuve du semi marathon,

1 homme et 1 femme sur le 10 km.

Il est donc impératif de remplir le nom du club ou de l'entreprise lors des inscriptions.

04 – Assurances Responsabilité civile

Les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur responsabilité civile, celles de leurs préposés et de tous les bénévoles au

« **1er CHALLENGE SUR ROUTE DE FRANCE** ». Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux participants de s'assurer personnellement contre les risques liés à la pratique de la course à pied en compétition

05 – Conditions de participation

Chaque coureur doit impérativement **joindre à de son inscription** :

- Sa licence FFA en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou une licence délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de l'épreuve,
- ou un certificat médical datant de moins de un an au dimanche 9 janvier 2022 et portant la mention « non contre-indication à la pratique du sport en compétition ».

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade. L'organisateur se dégage de toute responsabilité en cas d'accident, de défaillance physique ou technique.

Les certificats médicaux ou les licences devront être fournis avant le 25 décembre 2021

06 – Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera, la semaine précédant l'épreuve, en un lieu qui vous sera précisé ultérieurement.

- **le dimanche 9 janvier 2022 à partir de 7h30 au stade de Cernay la Ville**

Chaque dossard est remis à chaque coureur sur présentation d'une pièce d'identité avec photo.

Le dossard sera porté sur la poitrine ou sur la cuisse et devra être visible durant toute l'épreuve. Le port du dossard sur le dos est à proscrire sous peine de non validation du résultat.

07 – Temps limite

Le temps limite sur le marathon est fixé à 5h30.

Par mesure de sécurité, au km 20, les coureurs passant au delà de 2h30 de course seront basculés directement sur le semi marathon.

Au km 36, les coureurs étant avérés comme ne pouvant pas arriver dans le temps imparti seront mis hors course et rapatriés à l'arrivée.

Il n'y a pas de temps limite pour le semi marathon et le 10 km.

Les coureurs mis hors course auront leur dossard retiré et ils ne seront pas autorisés à poursuivre la course. Si des personnes sans dossard décident de suivre le parcours jusqu'à l'arrivée, elles le feront sous leur propre responsabilité et ne pourront prétendre à être classées. **L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident d'un concurrent sans dossard.**

08 – Pass Sanitaire

Les organisateurs se conformeront à la réglementation en cours pour l'accueil des coureurs. Si les autorités nous demandent que les participants soient en possession d'un PASS SANITAIRE, celui-ci sera obligatoire et les contrôles auront lieu aux entrées du complexe sportif.

09 – Ravitaillements

En raison des mesures sanitaires la consistance des ravitaillements sera modifiée

MARATHON : il y aura cinq ravitaillements sur le parcours (7è : eau – 14.5è : eau + coca – 21è, 28è et 35è : eau + coca + fruit + pain épice – arrivée : sachet ravitaillement)

SEMI MARATHON : il y aura 2 ravitaillements sur le parcours (7è : eau – 14.5è : eau + coca – arrivée : sachet ravitaillement)

10 km course: il n'y aura qu'un sachet ravitaillement à l'arrivée.

10 – Assistance personnelle

Aucune assistance personnelle n'est autorisée sur le parcours.

Il est formellement interdit de se faire accompagner sur le parcours par une autre personne qu'un concurrent régulièrement inscrit.

11 – Assistance médicale – abandon

Le service d'assistance médicale sera assuré par des équipes de secours mobiles. Ces derniers seront alertés en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur le parcours.

L'organisation se réserve le droit de mettre hors course et de faire évacuer du parcours tout coureur qu'elle jugera inapte à continuer l'épreuve.

Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumettra à son autorité et s'engage à respecter ses décisions.

Tout abandon doit être signalé à un signaleur avec remise du dossard.

12 – Modifications

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, de modifier le parcours, d'arrêter l'épreuve en cours ou de l'annuler et ce ; à n'importe quelle date.

Pour ces motifs aussi, aucun remboursement ni d'aucune indemnité pour quelque motif que ce soit ne pourront être accordés.

13 – Environnement

Afin de respecter l'environnement et les espaces naturels traversés, il est strictement interdit d'abandonner quelque déchet que ce soit.

Petite logique : vous transportez votre nourriture sous emballage et celui-ci ne vous gêne pas pour courir quand il est plein. Il vous gênera encore moins quand il sera vide et pourrez le jeter aux ravitaillements. **Merci.**

Nos forêts sont régulièrement traversées et malgré tout, l'Office National des Forêts et Le Parc Naturel Régional de Chevreuse nous permettent sous ces conditions d'organiser cette manifestation. Toute personne qui se débarrassera de ses déchets en dehors des zones de ravitaillement sera mise hors course.

14 – Droit à l'image

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur pour l'utilisation faite de son image.

15 – Tarifs courses

Les frais d'engagement sont :

- **MARATHON**

-42€ jusqu'au 31 octobre 2021

-48€ jusqu'au 30 novembre 2021

-54€ jusqu'au 31 décembre 2021

-65€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

- **SEMI MARATHON**

-21€ jusqu'au 31 octobre 2021

-25€ jusqu'au 30 novembre 2021

-29€ jusqu'au 31 décembre 2021

-35€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

- **10 KM**

-10€ jusqu'au 30 novembre 2021

-12€ jusqu'au 31 décembre 2021

-15€ pour toute inscription sur place (dans la limite des places disponibles).

- **MEETING DES JOELETTES**

-60€ par équipe avant le 15 décembre 2021

16 – Option annulation

-Lors de votre inscription une option annulation vous est proposée. Elle vous permet, jusqu'au 31 décembre 2021, en cas d'impossibilité de participer à la course et pour quelque raison que ce soit, ou en cas d'annulation de la course, de vous faire rembourser l'intégralité de votre engagement (hors assurance). Au delà de cette date, tout engagement est définitif et ne peut faire l'objet d'un remboursement ou d'un échange de dossard.

Attention elle ne pourra plus être contractée après avoir validé votre inscription.

Son tarif est de : 7€ pour le marathon, 5€ pour le semi marathon et 3€ pour le 10 km.

En cas de désistement vous pouvez également voir avec l'assurance liée à votre carte bancaire en cas de règlement avec celle-ci

En cas d'inscription en groupe, l'assurance devra être nominative et pour chacun des coureurs la souhaitant.

17-Récompenses

Chaque participant se verra remettre un lot de participation.

Les **coureurs du MARATHON** et du **SEMI MARATHON** se verront remettre une médaille « **Finisher** » au passage de la ligne d'arrivée.

Une médaille souvenir sera remise aux pilotes des JOELETTES. Chaque coureur de JOELETTES pourra la commander lors de l'inscription moyennant la somme de 5 euros.

Il n'y aura pas de médaille pour les participants au 10 km.

Podiums

•Sur chaque course, les trois premiers scratch (hommes et femmes) recevront des médailles correspondant à leur classement : Or, Argent ou Bronze. Les 1er de chaque catégorie de Junior à Master 8 (hommes et femmes) seront également récompensés.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

La participation au 1er CHALLENGE DE COURSE SUR ROUTE est soumise à l'acceptation de ce règlement.